



TRANSNATIONAL

TERRE DES JEUNES DU BURUNDI-TRANSNATIONAL « TDJ_BURUNDI »

La Paix par le Développement intégré "asbl", par Ordonnance Ministérielle N⁰ 530/1354, du 27 septembre 2010 au Burundi.

Déclaration de la Terre des Jeunes du Burundi-Transnational

De l'efficacité de l'aide à l'efficacité du Développement.

Dans la perspective de la tenue du 4^{ème} Forum de Haut Niveau (FHN) à Busan (Corée du Sud), sur l'efficacité de l'aide prévu les 29 novembre-1^{er} décembre, une table ronde sur l'efficacité du développement de la société civile au Burundi a été organisée le 12 novembre 2011 à Bujumbura_Burundi à l'initiative de l'organisation de Terre des Jeunes du Burundi-Transnational en collaboration avec d'autres OSC engagées à soutenir le processus de l'efficacité de l'aide au développement.

Cette journée de la consultation a été l'occasion d'impliquer les Organisations de la Société civile (OSC) dans le processus de mobilisation et de plaidoyer au sujet des enjeux actuels de l'agenda international sur l'efficacité de l'aide et des défis liés à l'efficacité des politiques de développement centrées sur la réalisation des actions concrètes pour l'efficacité de l'aide au développement.

Au terme de cette journée de consultation et de dialogue entre les différents acteurs de la société civile au Burundi les thèmes suivants ont été débattus :

- La Déclaration de Paris,
- Le Programme d'Action d'Accra,
- Les Principes d'Istanbul sur l'Efficacité du Développement,
- L'Aide Publique au Développement et la crise de la dette,
- L'Aide Publique au Développement et la reconstruction post- crise,
- Le Passage de l'Efficacité de l'Aide á l'Efficacité du Développement,
- Les Enjeux de Busan.

A) A l'issue des débats, il a été constaté :

- Déficit de fonds pour la politique de gestion de l'aide publique au développement,
- L'absence de l'implication de la société civile dans la coordination de l'aide,
- L'insuffisance de dialogue entre les différents acteurs sur l'aide,
- L'insuffisance de communication sur le processus de l'aide,
- La non participation des Organisations de la Société Civile (OSC) au processus de gestion de l'aide,
- La méconnaissance des instruments de gestion de l'aide par les OSC.

B) Par conséquent les participants ont recommandé :

1) Aux partenaires du développement dans la perspective de la Rencontre de Busan de Novembre 2011, de :

- Évaluer et renforcer les engagements pris à Paris et Accra, en adoptant des reformes basées sur l'appropriation des principes démocratiques,
- Renforcer l'efficacité du développement par le biais de pratiques de coopération au développement promouvant les normes en matière de droits humains et axées sur l'éradication des causes de la pauvreté et des inégalités sociales,
- Affirmer et garantir la participation de toute la diversité des OSC en tant qu'acteurs indépendants du développement de plein droit,
- Promouvoir une architecture de coopération au développement juste et équitable,
- Appuyer les Osc burundaises dans le cadre de lutter contre la pauvreté étant donné qu'elle est plus proche de la population bénéficiaire de l'aide au développement.

2) A la société civile au Burundi de :

- Occuper pleinement la place qui leur est accordée dans le dispositif de l'aide au regard du Programme d'Action d'Accra,
- Mettre en place et renforcer le cadre de concertation et de réflexion sur l'aide,
- Etre un partenaire crédible face aux gouvernements et aux donateurs,
- Instituer une rencontre nationale annuelle sur l'évaluation de l'impact de l'aide au développement accordée.

3) Au Gouvernement du Burundi de :

- Mettre en œuvre le Programme d'Action d'Accra qui intègre les OSC dans le dispositif de gestion de l'aide,
- Adopter une politique de gestion transparente de l'aide,
- Veiller á une meilleure gestion et de coordination de l'aide,
- Instaurer un cadre tripartite permanent d'échange entre le gouvernement, les donateurs et les OSC- (Coordination sud-sud et triangulaire.)
- Amener les partenaires techniques et financiers á rendre compte de leurs engagements,
- Garantir la prévisibilité de l'aide au développement,
- Assurer la communication sur l'aide au développement,
- Assurer sa responsabilité socio-économique au développement.

Terre des Jeunes du Burundi-Transnational JEAN NKESHIMANA REPRESENTANT LEGAL ET PRESIDENT.